

Commission d'Utilisation des Chiens d'Arrêt

C.R. du 12 Janvier 2010

Présents : MM. G. ARTHUS – C. BOUCHER – V. DEMARETZ – R. GERLET – S. GUILBERT
Y. GUILBERT – C. GUNTHER – J. LASSANDRE – D. LEBRUN – J.C. PIAT – Y. TASTET

Ordre du jour :

- I – Bilan de la saison d'automne
- II – Résultats de nomination des Juges Qualifiés et stagiaire grande quête
- III – Résultats des examens des élèves juges
- IV – Calendrier du printemps 2010
- V – Examens du printemps 2010
- VI – Coupe d'Europe des Continentaux
- VII – Liste des juges formateurs
- VIII – Organisation Open de France printemps 2010
- IX – Organisation Open de France automne 2010
- X – Organisation championnat du Monde automne 2011
- XI – Courriers adressés à la Commission
- XII – Questions diverses

La séance est ouverte à 10 h.

POINT N°1 - Bilan de la saison d'automne.

Le Président fait un état des différentes remontées d'informations à propos de la saison d'automne :

- Courrier aux juges : dans l'ensemble il a été bien perçu puisque son seul objectif était de rappeler certains points du règlement pour harmoniser les jugements. Il y eut certes quelques remarques négatives de la part de certains collègues auxquels le Président rappelle l'article 23 du règlement des juges de la SCC « le juge d'utilisation doit respecter les directives de la commission concernée par la discipline pour laquelle il a été nommé ».
- L'article 17 du règlement des fields ne prévoyant pas le cas de l'organisation au même lieu et le même jour d'un concours ouvert et d'un interclubs ou deux concours ouverts britanniques et continentaux, le Président a donné son accord pour que les conducteurs puissent présenter dans trois concours.
- Manque de rigueur de certains examinateurs lors des passages d'examen.
- Dans certains concours, peu nombreux au demeurant, la qualité des oiseaux laissait à désirer.
- Dans certains BICP, les plans d'eau ne permettraient pas une bonne appréciation du travail du chien. A l'avenir René Gerlet est chargé de vérifier auprès des organisateurs la faisabilité de ces épreuves.
- Sont discutés les propos du Président du Setter Club qui, lors du field sur bécasses du Gavre a demandé aux juges de son club de ne pas refuser d'attribuer le CACT à des chiens qui bougeraient au départ de l'oiseau. La Commission rappelle au Président du Setter Club qu'il n'a pas à définir les règles d'application du règlement.
- Problème d'un concours où le nombre de chiens présentés était inférieur à 6. Les résultats obtenus ne seront pas validés.

- Point positif, une bonne organisation de l'Open de France automne par la S.C. de la Gironde et des fields en général. La C.U.N.C.A. remercie M. J. CARPENTHEY ainsi que tous les bénévoles qui l'ont aidé.
- Autre point positif : Les relances perpétuelles de Jean-Claude Piat auprès des organisateurs ont fait rentrer la quasi-totalité des résultats fields qui sont consultables sur le site de la CUNCA.
- Dernier point positif, la demande formulée par la CU à propos de la présentation des carnets de travail au comité de la SCC a été validée par ce dernier et a été perçue par les trialisants comme une avancée positive.

POINT N°2 - Résultats de nomination des juges qualifiés et stagiaire Grande Quête

- En séance, les enveloppes des juges examinateurs sont ouvertes :
Résultats des examens pour devenir juges qualifiés Quête de chasse continentaux et britanniques

M. Bernard GARRIDO 1apte et 4 inaptes. Pourra le repasser une 2^{ème} fois, désormais il devra juger en couples uniquement.
M. Lionel GAY 5 aptes
M. Henri MOUFLIN 3 aptes et 2 inaptes. S'agissant du 2^{ème} examen, il est mis fin au cursus.
M. Daniel PROVOST 5 aptes
M. José VARGAS 5 aptes
Seront proposés à la Commission des Juges de la SCC pour devenir juges qualifiés :
Messieurs GAY, PROVOST et VARGAS
- Résultats des examens pour devenir juge qualifié Grande Quête
M. François MERLES DES ISLES a réussi son examen à la Ferté Gaucher. Ses trois contrôles sont positifs, il sera donc proposé juge stagiaire Grande Quête à la Commission des Juges de la SCC.

POINT N°3 - Résultats des examens des élèves juges.

4 candidats sont convoqués pour passer leur examen dans les locaux de la SCC le 12 janvier :

Monsieur Méret retenu pour des raisons familiales valables s'est excusé, il pourra le repasser.
Monsieur Bertolozzi : absent. Le secrétaire est chargé d'en demander les raisons qu'il communiquera à la Commission pour décision.
Monsieur Massiera et monsieur Coatmellec sont reçus, ils devront compléter leur dossier:

POINT N°4 –Etablissement du calendrier de printemps.

Christian Boucher présente le projet de calendrier de printemps 2010. Après quelques modifications, il est validé par la commission. Il sera envoyé par email aux organisateurs. Sans retour rapide de leur part pour corrections éventuelles, il sera mis en ligne, dans sa forme actuelle, sur le site de la CUNCA.

Il indique que les services de la S.C.C. consultés n'ont plus besoin de documents papiers à partir du moment où les organisateurs envoient par courriel les résultats de leurs manifestations. Ces résultats doivent aussi être adressés le plus rapidement possible sur le site de la C.U.N.C.A.

Il est décidé en séance d'augmenter le montant des engagements qui était inchangé depuis le printemps 2004. Il passe à 32 euros pour la quête de chasse, à 36 euros pour la grande quête. Pour l'automne 2010 l'engagement est fixé à 40 euros en quête de chasse, 32 euros pour le gibier naturel, 36 euros pour la grande quête.

POINT N°5 - Examens au printemps 2010

- Daniel Farcy pourra passer ses cinq contrôles pour devenir juge stagiaire quête de chasse continentaux et britanniques.

- Michel Le Goff et Vladimir Demaretz pourront passer les trois contrôles pour devenir juge stagiaire Grande Quête.
- Dominique, Lebrun et Jean-François Baterosse pourront passer le contrôle pour devenir juge qualifié Grande Quête. Si J-F Baterosse est retenu à l'étranger ce printemps, il pourra le passer lors des concours de décembre comme cela est maintenant possible.
- La commission a reçu les demandes du club du Setter Anglais et du Pointer Club pour autoriser messieurs Guilhemjouan, Berthelot, Cérésuéla, Avellan, Thoquenne et Doisé à faire des assessorats en G.Q. Après discussion, seul monsieur Avellan, est retenu. Pour les autres, il leur est demandé une plus grande participation à ces épreuves qui leur sont ouvertes puisqu'un jury de GQ composé de deux juges qualifiés GQ et d'un qualifié quête de chasse est parfaitement valide.

Point N°6 : Coupe d'Europe des continentaux et de Grande Quête

1°) Coupe d'Europe des continentaux

La sélection sera effectuée à Châteaudun par Serge GUILBERT le 16 mars.

Jury : les présidents seront espagnols avec Messieurs Fernandez, Irastorza, Recondo et Collantes ; ils choisiront leurs ailiers parmi des juges italiens et croates. La SCC a fait les demandes auprès des canines concernées

Le lendemain aura lieu le Prix d'Excellence, avec un jury déterminé à partir des juges de la Coupe d'Europe.

La veille se tiendra une réunion de la Commission FCI des chiens continentaux.

Christian Boucher gère la logistique de cette manifestation. Jean Lassandre participera à l'organisation.

Les braques allemands organiseront leur championnat du Monde et leur Prix d'Excellence les trois jours précédant la Coupe d'Europe, un jury commun à ces épreuves majeures serait une bonne chose.

2°) Coupe d'Europe de Grande Quête

Les épreuves de GQ auront lieu en Serbie du 16 au 22 mars avec la Coupe d'Europe prévue les 20 et 21 mars.

La sélection sera faite par Yves Tastet à l'issue des concours Serbes précédant l'épreuve.

La Coupe d'Europe des Pointers a lieu également en Serbie et le sélectionneur pour les Pointers est Jean-Claude Darrigade.

POINT N°7 : Juges formateurs.

Pour se conformer aux art.106 et 107 du règlement des Field-Trials, la Commission a procédé à la révision de la liste des juges formateurs. Les critères définis lors de la constitution de la liste initiale en 2008 sont respectés. Elle a d'abord souhaité une liste plus restreinte pour une meilleure application des directives. Ensuite les juges retenus doivent avoir une connaissance très approfondie du chien et des concours mais aussi une participation régulière aux épreuves. La représentation des juges issus d'une race devait correspondre, le plus possible, au nombre de naissances et à leur participation en fields, chaque race pouvant prétendre à un juge formateur. Enfin la liste arrêtée par la CUNCA n'interdit pas à chaque responsable de Club d'organiser comme il l'entend, en interne, la formation de ses éventuels postulants. Cette liste restreinte élimine nécessairement des juges "installés". Ne pas figurer sur la liste CUNCA peut blesser "l'ego" de certains mais la CUNCA avait le devoir d'arrêter une liste référence : elle l'a fait. M. R. Gerlet ne participe pas à la nomination des Juges formateurs.

BEILLARD Jacques	DUVAL DESTIN Maurice	KUBIAK Joël	PONCHEL Serge
BOUCHER Christian	GAUDIN Pierre	LASSANDRE Jean	POUJAUD Daniel
BOUEE Pascal	GOUBIE Jacques	LEBRUN Dominique	RAFFY Magali
CARPENTHEY Jean	GUIET Lucien	LE GALL Michel	SANCHEZ J-Jacques
CASTANET Jean-Pierre	GUILBERT Serge	MAILLET J-François	SANTOIRE Hubert
DARRIGADE J-Claude	GUILBERT Yves	MAURY Bruno	SICRE Michel
DEMARETZ Vladimir	HUGUENY Claude	PIEDVACHE Yves	TASTET Yves
DUBROCA Philippe	JANICOT Pierre	PILARD Jean-Marie	
DUCOM Jean-Guy	JULIEN J-Philippe	POIDEVIN Christian	
DUMAND Michel	KESPERN Jacques	POILLONG Gérard	

Point N°8 - Organisation Open Printemps

Lieu : Caulières les 6 et 7 avril sous la responsabilité de Serge GUILBERT

En séance la Commission établit une liste de juges qui seront invités. Cette liste fait une large place aux juges qui seront invités aux concours qui précèdent et à ceux qui suivent. Elle tient compte aussi de ceux qui ont jugé à l'Open d'automne.

POINT N°9 - Organisation Open Automne

Suite à une conversation avec Jean-Guy Ducom, celui-ci est prêt à intégrer cette épreuve dans l'organisation de ses concours entre le 24 octobre et le 3 novembre, il prévoit les 31 octobre et 1^{er} novembre comme dates possibles.

La commission valide cette proposition, les dates seront définies lors du calendrier d'automne.

POINT N°10 - Organisation du Championnat du Monde 2011

La proposition d'organisation dans l'Eure n'ayant pas reçu une suite favorable, la Commission pense qu'une épreuve sur gibier naturel à Cazalis (33) est envisageable. Yves Tastet rencontrera Jean-Pierre Gahuzes pour voir la faisabilité d'organisation de cette épreuve.

Point N°11- Courriers adressés à la CUNCA

En séance le Président fait lecture des courriers et emails adressés à la Commission.

- 1°) Courrier Madame Stradella
- 2°) Courrier Monsieur Buissard
- 3°) Courrier Monsieur Goncalvès

Ces trois courriers posent le problème de la place des amateurs dans les concours et du nombre d'engagements par rapport à la possibilité de l'organisateur.

Les amateurs se sentent parfois lésés. S'il faut bien sûr les « chouchouter » il faut également leur appliquer le règlement, qui est le même pour tous.

Pour les refus d'engagements : l'organisateur ne peut prendre que le nombre d'engagements autorisé par ses terrains disponibles (article 13 du règlement des fields)

- 4°) Courrier Monsieur Maïques

C'est le problème du Club de l'Epagneul breton et non de la CUNCA. La C.U. gère la liste des chiens présélectionnés envoyée par les clubs et n'intervient jamais dans l'établissement de cette liste.

- 5°) Courrier Monsieur Dupuy et courrier Monsieur Harduin

Le secrétaire fera un courrier aux deux protagonistes.

- 6°) Courrier Monsieur Michel

La Société Canine de l'Oise offrira un trophée au propriétaire d'Atos de la Porte de Bécray en récompense de sa 1^{ère} place au Challenge des plaines Sucrières.

Point N°12 - Questions diverses

- a) Nombre de chiens présentés par un conducteur dans les concours de GQ
En GQ, les conducteurs sont toujours dans la même série et pour s'aligner sur les concours européens, la commission donne son accord pour qu'un conducteur puisse présenter chaque jour 15 chiens comme dans tous les pays d'Europe. Cela éviterait les frictions avec les conducteurs étrangers qui ne comprennent pas cette spécificité française.
- b) La Commission établira pour le trésorier de la SCC un budget prévisionnel des dépenses pour 2010.
- c) La Commission remercie vivement Joël Chauvet pour la collecte des résultats des fields et leur mise en ligne sur le site de la CUNCA. Pour favoriser le travail du webmaster, désormais les résultats envoyés devront impérativement être présentés sous le format classique « Excel » qui pourra être demandé à la CUNCA. Seul ce format sera pris en compte pour l'enregistrement et la validation des résultats.
- d) Récompense en concours amateur et validation du titre de Trialer. (C. Gunther)

Les concours amateurs étant jugés de la même façon que tous les autres concours, les récompenses obtenues auront la même valeur. Cette mesure prendra effet lors de la mise à jour du Règlement des Fields qui est figé jusqu'en 2012.
- e) Organisation des interclubs à quatre clubs ayant valeur de concours ouvert (C. Gunther)

Pour prétendre au titre de champion, un chien de race continentale doit obtenir au moins un CACT dans un « concours ouvert », c'est-à-dire ouvert à toutes les races.
- f) Titre de Trialer avec des récompenses obtenues à l'étranger (J-P Gotti)

La commission précédente a autorisé l'obtention du titre de Trialer avec des récompenses obtenues à l'étranger. La Commission estime que certaines récompenses obtenues dans certains cas sont peut-être d'un niveau moindre mais que dans la majorité des pays les récompenses sont comparables. Pour l'instant, il n'y a pas lieu de revenir sur cette décision.
- g) Monsieur Labbé s'interroge sur la participation de 2 Epagneuls Français à un field interclubs où cette race ne figurait pas au calendrier de la SCC. C. BOUCHER a demandé à l'organisateur et au propriétaire les raisons de cette participation. Aucune réponse n'ayant pu être apportée, la commission proposera au Comité que les récompenses obtenues par les chiens dont la race n'était pas inscrite au calendrier de ce concours ne soient pas validées. Un courrier de rappel au règlement sera également adressé à l'organisateur.
- h) La Commission est toujours très attachée à ce que tous les utilisateurs de chiens d'arrêt puissent avoir facilement et rapidement accès au palmarès des field trials. La question sera posée au Comité de la S.C.C. afin de connaître où est le blocage, qu'il soit informatique ou autre.

L'ordre du jour étant épuisé et personne n'ayant de question, la séance est levée à 17h15*

**De nombreux points abordés ce jour font partie d'un ensemble qui demandera à être précisé lors de la prochaine révision du Règlement des Field-Trials.*